PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 13 SEPTEMBRE 2021

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 13 septembre 2021, à 19 h, à la salle communautaire Le Cœur du Fjord,à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : Mme Lise Boulianne

Mme Nada Deschênes

Mme Marie-Chantal Dufour

Mme Valérie Dufour

Mme Isabelle Tremblay

M. Tommy Gauthier

ABSENCES : M. Billy Hovington

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier

**OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE**

Mme Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

### RÉSOLUTION 2021-09-294

## Lecture et adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté :

**ORDRE DU JOUR**

1. **Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
2. **Adoption de l’ordre du jour ;**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2021, 17h30 ;**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2021, 19 h ;**
5. **État de la situation financière au 31 août 2021 ;**
6. **Acceptation des comptes à payer - Août 2021 ;**
7. **Correspondance :**
8. Lettre de Mme Marie-Soleil Vigneault concernant la deuxième édition des Prix reconnaissance des bibliothèques ;
9. Lettre de Mme Diane Labbé, du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, nous informant que le règlement 595 pour un emprunt de 224 797 $ a été approuvé.
10. **Message et rapports d’activités du maire et des conseillers** :
11. MRC de La Haute-Côte-Nord;
12. Représentation et activités des comités.
13. **Administration générale** :
14. Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes ;
15. Réservation de la salle Le Coeur du Fjord - Réception de Noël des employées municipaux 2021 ;
16. Demande de reconnaissance aux fins d’exemption de toute taxe foncière de L’Alliance des femmes ;
17. Acquisition terrain rue Principale nord ;
18. Rémunération du personnel électorale ;
19. Ajournement.
20. **Transport, hygiène du milieu et urbanisme** :
    1. Marquage de chaussée (achat d’équipement) ;
    2. Demande de permission d'utiliser le stationnement municipal - Départ de la Marche Myélome Multiple.
21. **Urbanisme**
    1. Collecte de fonds au profit de la Maison des jeunes de Sacré-Cœur ;
    2. Demande d’autorisation aliénation, d’utilisation à des fins autres que l’agriculture d’une partie lot 5 063 932 ;
    3. Demande d’autorisation utilisation à des fins autres que l’agriculture d’une partie lot 4 932 038 ;
    4. Résolution relative à la demande d’autorisation pour l’aliénation et la division du lot 4 700 497 du cadastre du Québec d’une superficie d’environ 188 863,1 m²;
    5. Dépôt des permis émis – août 2021 ;
    6. Branchement aqueduc sur rue Gagné.
22. **Tourisme**: (Aucun point)
23. **Culture et loisir** :
24. Offre de services de Daniel Paiement, architecte – Promenade centre-ville et soccer ;
25. Acquisition d’un réfrigérateur 2 portes au centre récréatif ;
26. Demande d'autorisation - Représentant à l'assemblée annuelle du CRSBP de la Côte-Nord ;
27. Embauche d’un technicien coordonnateur en loisir, culture, tourisme et développement communautaire.
28. **Santé et bien-être** : (Aucun point)
29. **Incendie** :
    1. Nomination de pompier volontaire au service incendie de Sacré-Cœur  (Ken Gagnon) ;
    2. Nomination de pompier volontaire au service incendie de Sacré-Cœur (Jonathan Collin)
    3. Adoption du schéma de couverture de risque révisé 2021-2026 et du plan de mise en œuvre ;
    4. Acquisition d’un terrain, aménagement d’une virée, installation d’un réservoir d’eau souterraine Julien Gauthier ;
    5. Acquisition d’un terrain, aménagement d’une virée, installation d’un réservoir d’eau souterraine René Gagnon ;
    6. Autorisation acquérir une servitude réelle pour l’installation d'un réservoir souterrain ;
    7. Dépôt du rapport des activités du mois d’août 2021 ;
    8. Liaison radio-mobile pour le Service incendie/Caureq.
30. **Embellissement :** (Aucun point)
31. **Demande d’appui et de reconnaissance :** (Aucun point)
32. **Demande d’aide financière** : (Aucun point)
33. **Affaires nouvelles :**
    1. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ;
    2. *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*;
    3. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ;
34. **Période de questions**
35. **Levée de la séance**

RÉSOLUTION 2021-09-295

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2021**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Valérie Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2021, à 17 h 30, tenue à la salle communautaire Le Cœur du Fjord, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2021-09-296

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2021**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2021, à 19 h, tenue à la salle communautaire Le Cœur du Fjord, soit accepté tel que rédigé.

DÉPÔT

**État de la situation financière au 31 août 2021**

Dépôt de l’état de la situation financière au 31 août 2021.

RÉSOLUTION 2021-09-297

**Acceptation des comptes à payer – Août 2021**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Chantal Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver la liste des comptes à payer en date du 13 13 septembre 2021 totalisant **225 965,47 $** $ décrit comme suit :

Paiement par chèque 126 269,07 $

Paiement par dépôt automatique 51 063,63 $

Paiement par prélèvement automatique 48 050,94 $

Paiement payé d’avance 582,83 $.

**Correspondance :**

1. Lettre de Mme Marie-Soleil Vigneault concernant la deuxième édition des Prix reconnaissance des bibliothèques ;
2. Lettre de Mme Diane Labbé, du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, nous informant que le règlement 595 pour un emprunt de 224 797 $ a été approuvé.

**Message et rapports d’activités du maire et des conseillers**

Le maire, Mme Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

Mme Valérie Dufour, conseillère, Mme Nada Deschênes, conseillère et M. Billy Hovington, conseiller font également un résumé de leurs activités des dernières semaines

**Administration générale**

RÉSOLUTION 2021-09-298

**Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes**

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Chantal Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser la fermeture des bureaux municipaux au cours de la période des Fêtes, soit du 22 décembre 2021, à 12 h au 3 janvier inclusivement.

RÉSOLUTION 2021-08-299

**Réservation de la salle Le Cœur du Fjord - Réception de**

**Noël des employés municipaux 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents de réserver la salle Le Cœur du Fjord pour la réception de Noël des employés municipaux 2021 pour le 3 décembre 2021.

RÉSOLUTION 2021-09-300

**Demande de reconnaissance aux fins d’exemption de toute taxe foncière de L’Alliance des femmes**

**Considérant que** l’Alliance des femmes a obtenu le 11 juin 2012 de la Commission municipale du Québec une reconnaissance aux fins de l’exemption de taxes pour l’immeuble situé au 108, rue Principale Nord à Sacré-Coeur;

**Considérant que** le dossier doit être réévalué périodiquement par la Commission municipale du Québec;

**Considérant que** la commission accorde un délai de 90 jours à la Municipalité de Sacré-Cœur pour transmettre son opinion à la commission;

**Par ces motifs, il est proposé** par M. Tommy Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que la Municipalité formule sont avis à la Commission du Québec conformément à l’article 243.24 de la Loi sur la fiscalité municipale et informe la Commission à l’effet que la Municipalité ne s’objecte pas à la reconnaissance de l’Alliance des femmes afin d’être exemptée de toute taxe foncière pour l’immeuble situé au 108, rue Principale Nord, à Sacré-Cœur.

RÉSOLUTION 2021-09-301

**Acquisition d’un terrain pour l’aménagement d’une promenade et d’un parc municipal sur la rue Principale Nord**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire faire procéder à l’aménagement d’une promenade sur la rue Principale Nord ainsi que pour l’aménagement d’un parc;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Janic Boisvert est disposé à vendre le lot 4 700 801 du cadastre du Québec d’une superficie d’environ 662,8 mètres carrés pour l’aménagement du parc;

**CONSIDÉRANT QUE** les modalités d’acquisition pourront être définies dans une promesse d’achat;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Tommy Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le maire, madame Lise Boulianne et le directeur général, monsieur Jeannot Lepage à signer une promesse d’achat et tous les documents requit aux fins de l’acquisition d’une partie du lot 4 700 801 du cadastre du Québec pour l’aménagement d’une promenade et d’un parc municipal.

RÉSOLUTION 2021-09-302

**Rémunération du personnel électoral**

**CONSIDÉRANT** la Municipalité de Sacré-Cœur désire procéder à la rémunération de son personnel électoral conformément au tableau des taux horaires du personnel électoral du Règlement sur le tarif de la rémunération présentement en vigueur au 31 mars 2020 au provincial;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Chantal Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’abroger la résolution # 2017-08-256 et de modifier la rémunération du personnel électoral selon le tableau des taux horaires du personnel électoral conformément au Règlement sur le tarif de la rémunération présentement en vigueur au 31 mars 2020 au provincial.

**Ajournement de la séance du conseil municipal**

Le conseil a décidé qu’il n’y a pas lieu d’ajourner.

**Transport, hygiène du milieu**

RÉSOLUTION 2021-09-303

**Marquage de chaussée (achat d’équipement)**

**CONSIDÉRANT QUE** LA Municipalité doit procéder au marquage de la piste cyclable à chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de marquage sont récurrent;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire acquérir un équipement pour le marquage de la chaussée soit un Line Lizer 3400 au montant d’environ 6 275,29 $ taxes non incluses chez Produits BCM ltée;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Tommy Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’achat d’un équipement de marquage de la chaussée chez Produits municipaux soit un Line Lizer 3400 pour un montant de 7 215,01 $ taxes incluses, le coût étant approprié à même le budget régulier 2021.

RÉSOLUTION 2021-09-304

**Demande de permission d'utiliser le stationnement municipal - Départ de la Marche Myélome Multiple**

**CONSIDÉRANT QUE** la première édition de la Marche Myélome Multiple se tiendra le 18 septembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la journée du 18 septembre, le comité de la Marche Myélome Multiple demande la permission d’utiliser le stationnement afin d’en faire le site de départ de la marche ;

**CONSIDÉRANT QU**’ils demandent l’emprunt de matériels, 3 grandes tables, une dizaine de chaises, une dizaine de cônes de sécurité et des barrières pour délimiter le site, 12 bacs roulants (vert et bleu) afin d’assurer la propreté lors de l’événement, et ce gratuitement ;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Isabelle Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser d’utiliser le stationnement de la Municipalité pour le site de départ de la Marche Myélome Multiple et d’autoriser le prêt de matériels suivants : 3 grandes tables, 10 chaises, 10 cônes de sécurité et des barrières de sécurité, ainsi que 2 bacs roulants (vert et bleu) en appui pour l’événement de la Marche Myélome Multiple, et ce gratuitement.

**Urbanisme**

RÉSOLUTION 2021-09-305

**Collecte de fonds au profil de la Maison des Jeunes de Sacré-Cœur**

*Madame Isabelle Tremblay, conseillère, manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s’abstient de participer aux délibérations, d’influencer le vote sur cette question et également de voter.*

**CONSIDÉRANT** la correspondance de la présidente, Mme Marie-Michèle Carré du Comité Action Jeunesse de Sacré-Cœur, datée du 26 août 2021, relativement à leur collecte de fonds pour la Maison des Jeunes de Sacré-Cœur ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette collecte de fonds se tiendra le 24 septembre prochain sur la rue Principale en façade de l’édifice municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire encourager la jeunesse de sa communauté ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le permis pour effectuer cette collecte de fonds qui se tiendra en façade de l’édifice municipal le 24 septembre prochain entre 11 h et 19 h et d’autoriser deux pompiers à être présents sur les lieux pour assurer la signalisation.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de signifier au Comité Action Jeunesse de Sacré-Coeur qu’il devra obligatoirement s’assurer de respecter les normes de sécurité en vigueur lors de l’utilisation des rues municipales ou de l’aire de stationnement municipal.

RÉSOLUTION 2021-09-306

**Demande d’autorisation pour l’aliénation et l’utilisation à des fins autres que l’agriculture d’une partie du lot 5 063 932 du Cadastre du Québec, d’une superficie d’environ 655 m².**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation pour l’aliénation et l’utilisation à des fins autres que l’agriculture d’une partie du lot 5 063 932 du cadastre du Québec, d’une superficie d’environ 655 mètres carrés, propriété de monsieur Julien Gauthier à des fins d’utilité publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur doit prévoir des points d’eau pour alimenter le camion incendie afin de se conformer au schéma de couverture de risque en incendie ;

**CONSIDÉRANT QU**’il est requis d’acquérir une emprise de route pour l’aménagement d’une virée existante ainsi que pour l’installation, l’utilisation et l’entretien d’un réservoir souterrain de 45 000 litres d’eau pour répondre au besoin lors d’une alarme incendie dans le secteur du chemin de l’Anse-à-Pierrot, chemin de l’Anse-aux-Sables et le chemin de l’Anse-de-Roche et ce, pour les services incendies de Sacré-Cœur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain devra être accessible en tout temps et tous les représentants de la municipalité de Sacré-Cœur pourront y accéder au besoin sans contrainte ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie visée se situe à l’intérieur de la zone agricole permanente ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne peut être localisé qu’à l’intérieur de la zone agricole permanente ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux règlements municipaux ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Chantal Dufour et résolu à l’unanimité des membres présents, que le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur recommande à la Commission de Protection du territoire agricole, la demande d’autorisation pour l’aliénation et l’utilisation à des fins autres que l’agriculture d’une partie du lot 5 063 932 du cadastre du Québec, d’une superficie d’environ 655 mètres carrés à des fins d’utilité publique.

**Il est également résolu** d’informer la commission que le projet est conforme aux règlements municipaux en vigueur.

RÉSOLUTION 2021-09-307

**Demande d’autorisation pour l’utilisation à des fins autres que l’agriculture d’une partie du lot 4 932 038 du Cadastre du Québec, d’une superficie d’environ 232 m².**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation pour l’utilisation à des fins autres que l’agriculture d’une partie du lot 4 932 038 du cadastre du Québec, d’une superficie d’environ 232 mètres carrés, propriété de La ferme Grospère inc. à des fins d’utilité publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur doit prévoir des points d’eau pour alimenter le camion incendie afin de se conformer au schéma de couverture de risque en incendie ;

**CONSIDÉRANT QU**’il est requis d’acquérir une emprise de route pour l’installation, l’utilisation et l’entretien d’un réservoir souterrain de 45 000 litres d’eau pour répondre au besoin lors d’une alarme incendie dans le secteur du chemin Rang Saint-Joseph, et ce, pour le service incendie de Sacré-Cœur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain devra être accessible en tout temps et tous les représentants de la municipalité de Sacré-Cœur pourront y accéder au besoin sans contrainte ;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie visée se situe à l’intérieur de la zone agricole permanente ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne peut être localisé qu’à l’intérieur de la zone agricole permanente ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux règlements municipaux ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des membres présents, que le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande d’autorisation pour l’utilisation à des fins autres que l’agriculture soit à des fins d’utilité publique d’une partie du lot 4 932 038 du cadastre du Québec, d’une superficie d’environ 232 mètres carrés.

**Il est également résolu** d’informer la commission que le projet est conforme aux règlements municipaux en vigueur.

RÉSOLUTION 2021-09-308

**Résolution relative à la demande d’autorisation pour l’aliénation et la division du lot 4 700 497 du cadastre du Québec d’une superficie d’environ 188 863,1 m²**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jeannot Hovington demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation aux fins d’aliéner en vue de diviser en deux parties le lot numéro 4 700 497 du cadastre du Québec d’une superficie d’environ 188 863,1 m²;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet se situe à l’intérieur de la zone agricole permanente ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra la continuité des activités agricoles ;

**CONSIDÉRANT QU’il** n’est pas possible de réaliser ce projet à l’intérieur des limites du périmètre urbain vu l’usage agricole qui y est relié ;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu agricole ne sera pas affecté par cette demande ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Tommy Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur recommande à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec, la demande d’aliénation en vue de diviser en deux parties le lot numéro 4 700 497 du cadastre du Québec d’une superficie d’environ 188 863,1 m² et indique à la Commission qu’il y n’y a pas d’autres terrains disponibles à l’intérieur du périmètre urbain pour répondre au besoin du demandeur.

**Il est également résolu** d’informer la commission que le projet est conforme aux règlements municipaux en vigueur.

DÉPÔT

**Dépôt des permis émis – août 2021**

Dépôt du rapport des permis émis pour le mois d’août 2021, préparé par M. Maxime Gauthier, directeur des travaux publics et urbanisme.

RÉSOLUTION 2021-09-309

**Demande de branchement au réseau d’aqueduc municipal de la rue Gagné**

**CONSÉDIRANT QU**’en 2010, la Municipalité de Sacré-Cœur a procédé au prolongement du réseau d’aqueduc municipal pour desservir le lot 4 921 991 du cadastre du Québec à raison de 75% du coût pour la municipalité et 25 % du coût pour le contribuable;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Germain Tremblay désire morceler son terrain en vue de vendre une partie pour la construction d’une résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain devra être desservi par l’aqueduc municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le branchement au réseau d’aqueduc municipal est demandé et devra correspondre au même montant que celui payé par le contribuable en 2010 soit 25 % du coût du projet ramenant ainsi l’investissement de la Municipalité à 50 % du projet;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le branchement au réseau d’aqueduc municipal pour un montant correspondant à 25 % du coût du projet de 2010 soit pour un montant d’environ 6 500,00 $ aux fins de desservir une partie du lot 4 921 991 du cadastre du Québec.

**Culture et loisir**

RÉSOLUTION 2021-09-310

**Offre de services de Daniel Paiement, architecte – Promenade centre-ville et soccer**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2021-07-249 doit être abrogée ;

**CONSIDÉRANT** **QUE** M. Daniel Paiement, architecte nous a soumis Offre de services la préparation des plans et devis pour lune promenade aménagée entre l’Hôtel de Ville et la Caisse Desjardins pour un montant d’environ 22 000,00 $ taxes non incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission inclut :

**Promenade au centre-ville :**

1. Plan explicatif du concept;

2. Vues en plan de l’ensemble;

3. Vues en détail;

4. Plan des kiosques;

5. Plans et 3D des places :

1. Esquisse 25%
2. Préliminaires 50%
3. Exécution 100%

6. Présentation PowerPoint ;

1. Au Conseil.

**Aménagement aire de parc et terrain de soccer :**

1. Vues en plan de l’ensemble;

2. Vues en détail;

3. Plan des sanitaires;

4. Plans et 3D des places :

1. Esquisse 25%
2. Préliminaires 50%
3. Exécution 100%

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Chantal Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’accorder le mandat à M. Daniel Paiement, architecte pour la préparation des plans et devis pour une promenade aménagée entre l’Hôtel de Ville et la Caisse Desjardins et aménagement aires de repos et terrains de soccer pour un montant d’environ 25 294,50 $ taxes incluses ; le coût étant approprié au surplus non affecté.

RÉSOLUTION 2021-09-311

**Acquisition d’un réfrigérateur 2 portes au centre récréatif**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur doit procéder au remplacement du réfrigérateur là la salle du centre récréatif;

**CONSIDÉRANT QU**’une soumission a été demandée à G. Doyon Cuisine inc. (Doyon Desprès) pour un réfrigérateur avec 2 portes coulissantes pour un montant de 4 879,00 $ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’achat d’un réfrigérateur avec 2 portes coulissantes chez G. Doyon Cuisine inc. (Doyon Després) pour un montant de 5 609,63 taxes incluses; le coût étant approprié à même le règlement d’emprunt 563 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2021-09-312

**Demande d'autorisation - Représentant à l'assemblée annuelle du CRSBP de la Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est invitée à participer à la 2E édition des Prix reconnaissance, le 16 octobre 2021, qui se tiendra à Sept-Îles le 16 octobre 2021 (en présentiel ou par visioconférence) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Bibliothèque municipale de Sacré-Cœur est une des trois (3) finalistes dans la catégorie Accueil et que les lauréates des Prix reconnaissance seront dévoilées le 16 octobre 2021, après l’assemblée annuelle du CRSBP de la Côte-Nord ;

**CONSIDÉRANT QU’**il serait important de faire participerMme Émilie Gravel, responsable de la bibliothèque et que Mme Lise Boulianne, maire ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Chantal Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser Mme Émilie Gravel, responsable de la bibliothèque ainsi que Mme Lise Boulianne, maire, à participer au dévoilement des Prix reconnaissance des bibliothèques à l’assemblée annuelle du CRSBP de la Côte-Nord qui se tiendra à Sept-Îles le 16 octobre 2021(en présentiel ou par visioconférence) ;

**IL EST ÉGALEMENT** résolu d’autoriser les frais de déplacement selon la politique en vigueur.

RÉSOLUTION 2021-09-313

**Embauche d’une coordonnatrice en loisirs, culture, tourisme et agente de développement communautaire**

**CONSIDÉRANT QU**’une offre d’emploi a été publiée pour combler le poste de technicien et coordonnateur en loisirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a rencontré tous les candidats qui ont postulé sur ce poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidate possède les atouts requis pour accomplir la tâche de coordonnateur en loisirs, culture, tourisme et agent de développement communautaire;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’embauche de madame Nancy Lamontagne comme coordonnatrice en loisirs, culture, tourisme et agente de développement communautaire en date du 14 septembre 2021, et ce, selon les conditions de travail énuméré au contrat de travail de l’employé;

**Il est également résolu** d’autoriser le maire Lise Boulianne à signer le contrat de travail avec l’employé.

**Incendie**

RÉSOLUTION 2021-09-314

**Nomination de pompier volontaire au service incendie de Sacré-Coeur**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Ken Gagnon est engagé à titre de préventionniste ;

**CONSIDÉRANT QUE** d’être pompier volontaire était un critère d’embauche ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Ken Gagnon est très intéressé à devenir pompier volontaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous somment en manque d’effectif ;

**Par ces motifs, il est proposé** M. Tommy Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’embauche de Monsieur Ken Gagnon à titre de pompier volontaire au sein du service incendie de Sacré-Coeur.

RÉSOLUTION 2019-03-315

**Nomination de pompier volontaire au service incendie de Sacré-Coeur**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jonathan Collin est un nouveau citoyen de la municipalité de Sacré-Cœur ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jonathan Collin est très intéressé à devenir pompier volontaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jonathan Collin a de la disponibilité ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous somment en manque d’effectif ;

**Par ces motifs, il est proposé** Mme Isabelle Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’embauche de monsieur Jonathan Collin à titre de pompier volontaire au sein du service incendie de Sacré-Coeur.

RÉSOLUTION 2021-09-316

**Adoption du schéma de couverture de risque révisé 2021-2026 et du plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources attitrées**

**CONSIDÉRANT QU’en** vertu de l’article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l’ensemble de leur territoire ;

**CONSIDÉTANT QUE** les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d’élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

**CONSIDÉTANT QUE** les activités et mesures en matière de sécurité incendie doit rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

**CONSIDÉTANT QU’e**n vertu de l’article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* **«**Chaque municipalité concernée détermine, ensuite, les actions spécifiques qu’elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l’autorité qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l’adoption de mesures règlementaires, l’établissement de mesures d’inspection, de procédures d’alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d’activités de formation des effectifs.

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque municipalité concernée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité assume la responsabilité, quant à l’exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l’établissement du plan de mise en œuvre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de mise en œuvre de la municipalité de Sacré-Cœur a été intégré dans le projet de schéma révisé de la MRC de la Haute-Côte-Nord ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de schéma est conforme aux Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

**Par ces motifs, il est proposé PAR** Mme Valérie Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’adopter le projet du schéma révisé de couverture de risque 2021-2026 de la MRC de la Haute-Côte-Nord, ainsi que son plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources attitrées.

RÉSOLUTION 2021-09-317

**Acquisition d’un terrain pour l’aménagement d’une virée et pour l’installation d’un réservoir d’eau souterraine Julien Gauthier**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur doit prévoir des points d’eau pour alimenter le camion incendie afin de se conformer au schéma de couverture de risque en incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit aménager une virée conforme pour les véhicules automobiles ainsi que pour les camions de déneigements;

**CONSIDÉRANT QU**E monsieur Julien Gauthier est disposé à vendre une partie du lot 5 063 932 du cadastre du Québec d’une superficie d’environ 5 000 pieds carrés pour l’aménagement d’une virée et pour l’installation, d’un réservoir souterrain de 45 000 litres d’eau pour répondre au besoin lors d’une alarme incendie dans le secteur du chemin de l’Anse-à-Pierrot, de l’Anse-aux-Sables et de l’Anse-de-Roche pour le service incendie de Sacré-Cœur;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain devra être accessible en tout temps et tous les représentants de la municipalité de Sacré-Cœur pourront y accéder au besoin sans contrainte;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet sera soumis à la commission de protection du territoire agricole du Québec afin d’obtenir l’autorisation d’utiliser à des fins autres que l’agriculture le site visé par la présente;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Tommy Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le maire, madame Lise Boulianne et le directeur général, monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents requis aux fins de l’acquisition d’une partie du lot 5 063 932 du cadastre du Québec pour l’aménagement d’une virée et pour l’installation d’un réservoir d’eau souterraine avec monsieur Julien Gauthier; le coût étant approprié à même le budget régulier 2021.

**Acquisition d’un terrain pour l’aménagement d’une virée et pour l’installation d’un réservoir d’eau souterraine René Gagnon**

Reporté à une séance ultérieure

RÉSOLUTION 2021-09-318

**Autorisation acquérir et une servitude réelle de passage pour l’installation, l’entretien et l’utilisation d’un réservoir d’eau souterraine**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur doit prévoir des points d’eau pour alimenter le camion incendie afin de se conformer au schéma de couverture de risque en incendie;

**CONSIDÉRANT QU**’une servitude réelle et perpétuelle est requise pour l’installation, l’utilisation et l’entretien d’un réservoir souterrain de 45 000 litres d’eau pour répondre au besoin lors d’une alarme incendie dans le secteur du chemin du Rang Saint-Joseph pour le service incendie de Sacré-Cœur;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain visé par la demande est une partie du lot 4 922 038 du cadastre du Québec d’une superficie d’environ 232 mètres carré;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain devra être accessible en tout temps et tous les représentants de la Municipalité de Sacré-Cœur pourront y accéder au besoin sans contrainte;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet sera soumis à la commission de protection du territoire agricole du Québec afin d’obtenir l’autorisation d’utiliser à des fins autres que l’agriculture le site visé par la présente;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le maire, madame Lise Boulianne et le directeur général, monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents requis aux fins de l’acquisition d’une servitude réelle de passage pour l’installation, l’entretien et l’utilisation d’un réservoir d’eau souterraine avec La Ferme Grospère inc.; le coût étant approprié à même le budget régulier 2021.

DÉPÔT

**Dépôt du rapport des activités du mois d’août 2021 en incendie**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d’intervention du service incendie pour le mois d’août 2021.

RÉSOLUTION 2021-09-319

**Liaison radio-mobile pour le Service incendie/Caureq**

**CONSIDÉRANT QUE** VIP Télécom nous désert actuel pour le lien radio avec la Caureq;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques années, le SSI de Forestville s’est acheté un équipement pour desservir son territoire et que depuis la fusion avec Bergeronnes, VIP Télécom n'arrive plus à nous offrir le même service que lorsque les autres municipalités étaient participantes.

**CONSIDÉRANT QUE** VIP Télécom nous informe qu'il doit procéder à des modifications à notre réseau pour être en mesure de nous fournir le lien radio à un prix acceptable;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Tommy Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le directeur général à entreprendre une discussion avec la MRC de la Haute-Côte-Nord et la MRC du Fjord en vue de récupérer les fris requis pour la déserte de la route 172 Nord.

**Affaires nouvelles**

RÉSOLUTION 2021-09-320

**Dépôt de projet dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratiques d'activités de plein air (PAFSSPA)***

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Coeur a comme objectif prioritaire d’améliorer et de développer son sentier pédestre multifonctionnel quatre saisons ;

**CONSIDÉRANT QUE** les phases 2 et 3 de ce projet sont admissibles à une aide financière dans le cadre du *programme PAFSSPA* du Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement Supérieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** soit confirmé l’engagement de la Municipalité de Sacré-Coeur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d’exploitation continue de ce dernier;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser M. Jeannot Lepage, directeur, à signer tous les documents requis dans le cadre du *Programme d’aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d’activités de plein air (PAFSSPA).*

RÉSOLUTION 2021-09-321

**Levée de la séance**

Il est proposé par M. Tommy Gauthier que la séance soit levée à 20 h 10.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lise Boulianne, maire Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lise Boulianne, maire